

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 30 octobre 2019.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #3 - Marcel Bégin
Siège #4 - André Ferland
M. Étienne Prévost, en remplacement de M. Simon Carrier-Tanguay

Est absent à cette séance :

M. Simon Carrier Tanguay

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire. (Exceptionnellement, et avec l'accord de tous les membres du conseil d'administration de la Régie, Mme Lemieux, qui est dans l'impossibilité de se déplacer actuellement, préside la rencontre en vidéo conférence.)

M. Pierre Morneau, directeur général et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée. assistent également à cette séance.

Sont aussi présents à cette séance:

M. Gino Fortier, chef pompier de Sainte-Justine
M. Gaétan Chabot, chef pompier de Saint-Cyprien
M. Christian Chabot, Maire de Sainte-Justine

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

69-10-19

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 30 octobre 2019 tel que modifié.

Le point 5.1 a été remplacé par Résolution, demande de financement pour la formation des pompiers en 2020
Les points 7.2 à 7.5 ont été ajouté au Varia.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 24 septembre 2019

4 - FINANCES

4.1 - Acceptation des comptes à payer d'octobre 2019

5 - AFFAIRES COURANTES

5.1 - Résolution - demande de financement - formation des pompiers

5.2 - Délimitation des bornes sèches pour l'hiver

5.3 - Demande de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenière

5.4 - Souper de Noël de la Régie

5.5 - Reconnaissance des années de service

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Renouvellement d'assurance collective

7 - VARIA

7.1 - Suivi - comité sécurité civile

- 7.2 - Sécurisation des routes
- 7.3 - Taux horaire des pompiers - Sorties pendant les heures de travail
- 7.4 - Remorque pour réserve de bonbonnes d'air - projet MRC
- 7.5 - Intervention du mois
- 8 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

70-10-19

3.1 - Séance ordinaire du 24 septembre 2019

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 24 septembre 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

71-10-19

4.1 - Acceptation des comptes à payer d'octobre 2019

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 10-2019 préparée par Mme Jessica Cameron en date du 24 octobre 2019 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter totalise un montant de : 12,131.16 \$

ATTENDU QUE la liste des comptes ajoutés pour le mois d'octobre 2019 préparée par Mme Jessica Cameron en date du 30 octobre 2019 dans laquelle figurent tous les comptes ajoutés totalise un montant de : 1,175.49 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 10-2019 et la liste des comptes ajoutés telles que présentées. Le total des comptes pour Octobre 2019 s'élève à 13,306.65 \$.

QUE le secrétaire-trésorier, M. Pierre Morneau soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 10-2019 ainsi que la liste des comptes ajoutés.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

72-10-19

5.1 - Résolution - demande de financement - formation des pompiers

Il a été adopté ce qui suit : **Résolution 73-10-19**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019-2020;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la régie doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Etchemins en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. André Ferland, appuyé par M. Réjean Bédard et résolu à l'unanimité des membres présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Etchemins

Copie certifiée conforme le 31 octobre 2019

5.2 - Délimitation des bornes sèches pour l'hiver

M. Pierre Morneau, directeur de la régie, ira rencontrer les employés de voirie de chacune des municipalités de la Régie pour faire une tournée des bornes sèches afin de définir la meilleure façon de les déneiger pour une utilisation maximale en cas de besoin.

5.3 - Demande de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenière

Le maire de Saint-Just-de-Bretenière a discuté du fonctionnement de la régie avec M. Christian Chabot, Maire de Sainte-Justine. Il a démontré un intérêt à ce que la municipalité de Saint-Just intègre la régie des incendies puisqu'ils sont situés à proximité de Saint-Camille et Saint-Magloire. Afin de s'assurer du sérieux de leurs intentions, Mme Lemieux, présidente, contactera M. Donald Gilbert et lui expliquera que si le conseil et les employés sont intéressés, ils devront envoyer une demande et une résolution officielle. Suivant la réception d'une demande officielle, une analyse de faisabilité sera effectuée.

5.4 - Souper de Noël de la Régie

Le souper de Noël des pompiers, du conseil d'administration et des employés de la régie des incendies se tiendra le 18 décembre. Mme Lemieux vérifiera la disponibilité de la salle municipale de Saint-Magloire et demandera une soumission pour un repas au traiteur de la municipalité.

Mme Émilie Goudreault s'occupera d'envoyer les invitations et s'occupera également de l'activité de reconnaissance des années de service.

5.5 - Reconnaissance des années de service

Comme le stipule la politique de reconnaissance de la régie des incendies, les années de service des pompiers seront soulignées pendant le repas des Fêtes.

Les pompiers qui ont terminé leur service pendant l'année se verront remettre un prix selon ladite politique.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Renouvellement d'assurance collective

Remise du document contenant la majorité des assurances collectives.

7 - VARIA

7.1 - Suivi - comité sécurité civile

Le comité fonctionne bien. Le plan de sécurité civile sera adopté au prochain conseil de chacune des municipalités.

7.2 - Sécurisation des routes

En cas d'événements nécessitant la fermeture de route (comme des inondations, des arbres ou des fils tombés dans le chemin, etc.), il est du ressort des municipalités de s'en occuper et de veiller à la sécurité des citoyens. Les pompiers ne sont déployés qu'en cas d'urgence.

73-10-19

7.3 - Taux horaire des pompiers - Sorties pendant les heures de travail

ATTENDU QUE certains pompiers sont désavantagés au niveau du salaire lorsqu'ils doivent sortir sur une intervention pendant leur horaire de travail régulier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) accepte de moduler le salaire des pompiers lorsque ceux-ci doivent sortir pour une intervention pendant leur horaire de travail et qu'ils en sont désavantagés.

QU'une lettre sera envoyée par la poste à chacun des pompiers leur expliquant la procédure à suivre pour obtenir cette modulation, le cas échéant.

ADOPTÉE

7.4 - Remorque pour réserve de bonbonnes d'air - projet MRC

Le comité de sécurité incendie de la MRC des Etchemins réfléchit en ce moment à la possibilité d'acheter une remorque fermée pour y mettre un inventaire de bonbonne d'air et des cascades afin de s'assurer d'un approvisionnement suffisant lors de longues interventions. La remorque devrait être entreposée dans un endroit chauffé et cet endroit doit être le plus central possible pour en maximiser l'utilisation et favoriser la disponibilité des ressources le plus rapidement possible. Les discussions sont en cours au conseil des maires. Un suivi sera fait au moment opportun.

7.5 - Intervention du mois

Le fichier détaillant les sorties du mois sera présenté à chaque rencontre de conseil.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

74-10-19

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 20h22.

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

Pierre Morneau, directeur général
et secrétaire-trésorier